

Débattre du travail social : la question des références

Discussion V – 15 octobre 2020 - BERTHO Sébastien

- Jamais d'absence de références (pour une institution, un travailleur social, une directive, une loi etc.), mais tout au plus de références explicitées comme telles. D'ailleurs, références implicites d'autant plus fortement incarnées qu'elles sont non explicitement revendiquées, assumées ?
- Pluralité des sources de références : Histoire, usages non interrogés, cadre légal, *air du temps*, idéologies dominantes (et/ou progressistes, hétérodoxes), fantasmes, croyances, et autres projections individuelles et collectives.
- Articulation dialectique des multiples sources en question. (ch.8 "Affaires sociales...")
- Outil forgé par SK, à l'occasion de JEF notamment : *sens* à dominante subjective, *logique* à dominante objective. Des consignes, actes, injonctions, pratiques peuvent paraître n'avoir aucun sens, mais ne peuvent pas ne pas avoir de logique objective. Nécessaire travail de déconstruction des phénomènes supposés n'avoir aucun sens, ou perdre du sens.
- Un exemple parmi d'autres (expérience de début de formation CAFDES) : la non définition du terme "social". Ex : cours d'économie sociale et solidaire, de droit du travail, d'introduction à la sociologie. 3 modalités de non définitions en une semaine. Tantôt : social = collectif, social = à destination des pauvres, social = pas économique...